



Brèves

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Après avoir parcouru cet été notre village en long, en large et en travers, les membres de la commission fleurissement ont honoré les lauréats du concours des maisons fleuries.

Un grand bravo à tous les jardiniers contevillais qui participent au développement esthétique du village et à son attractivité.

Les 1^{er} prix du concours 2014 :

Logements locatifs : M. Claude Delacroix
Fenêtres ou murs : Mme Renée Cardon
Maison avec jardin : M. et Mme Serge Ameline
Fermes fleuries : Mme Odile Anfrey

A noter que Mme Anfrey et M. et Mme Bourgault ont été récompensés par le Conseil Général pour leur fleurissement remarquable.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

100 ans après le début de la 1^{ère} guerre mondiale, les hommages se sont multipliés. A Conteville, des familles étaient présentes parmi les élus, les anciens combattants, et les musiciens de JP Harmonie.



JP HARMONIE

Le célèbre ensemble harmonique contevillais a retrouvé la scène du théâtre l'Eclat à Pont-Audemer et a une fois encore fait salle comble. Prochain concert, cette fois-ci à l'église de Conteville, le dimanche 10 mai à 16h.

RECORD BATTU POUR LE TÉLÉTHON 2014

Une fois encore, vous avez été particulièrement nombreux à vous mobiliser pour le Téléthon. En effet, 2534 €, c'est la somme récoltée pour l'édition 2014, grâce à vos dons, le repas du comité des fêtes et la coïncée organisée par l'AFR. Merci à tous !



DÉCÈS

- 24/09/2014 M. MANSUY René
- 07/10/2014 M. DONNET Jean
- 07/12/2014 M. LEBRETON René
- 20/12/2014 M. MALANDAIN Daniel

MARIAGES

- 03/10/2014 STEFANINI Jean- Louis et LASGI Christiane
- 25/10/2014 HALLEY Florian et GRIVEL Claire

NAISSANCES

- 18/12/2014 DURECU Théa

Pour tous renseignements, le secrétariat est ouvert le mardi de 14h à 18h30, le jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 14h à 17h30.
Permanence du Maire et des Adjointes le mardi de 17h30 à 18h30.

Etat civil

Mairie

Gestion des déchets par la CDC de Beuzeville LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Suite à de nombreuses négligences, la Communauté de communes de Beuzeville, en charge de la gestion des déchets a souhaité diffuser un petit rappel sur le fonctionnement des points d'apport volontaire.



AU POINT D'APPORT VOLONTAIRE...

❶ vous pouvez déposer :

Le verre
Le carton
Les journaux et magazines

❷ il est interdit de déposer les sacs jaunes

Les sacs jaunes destinés au tri sont collectés en porte à porte le mercredi. Veuillez donc à sortir vos poubelles la veille au soir.

Les bacs de 660 L du point d'apport volontaire, sont uniquement réservés aux résidences secondaires ou aux rares contevillais qui ne peuvent être collectés en porte à porte.

Merci de respecter cet endroit !



Afin de préserver la propreté de notre village, la Communauté de communes de Beuzeville vous propose des containers de 240 L pour la collecte des ordures et prochainement des containers jaunes pour le tri sélectif. Dans ce cadre, dès janvier, Jean-Baptiste Lesueur et Raynald

Delamare, respectivement ambassadeur de tri et vice président de la CDC de Beuzeville, viendront dans un premier temps à la rencontre des habitants de la Garderie et du Pottier pour leur proposer ces bacs, dont la caution encaissable et non remboursable se monte à 25 €. Les autres hameaux et lotissements de la commune feront l'objet d'une visite dans les mois suivants.

Renseignements : 02 32 56 62 56

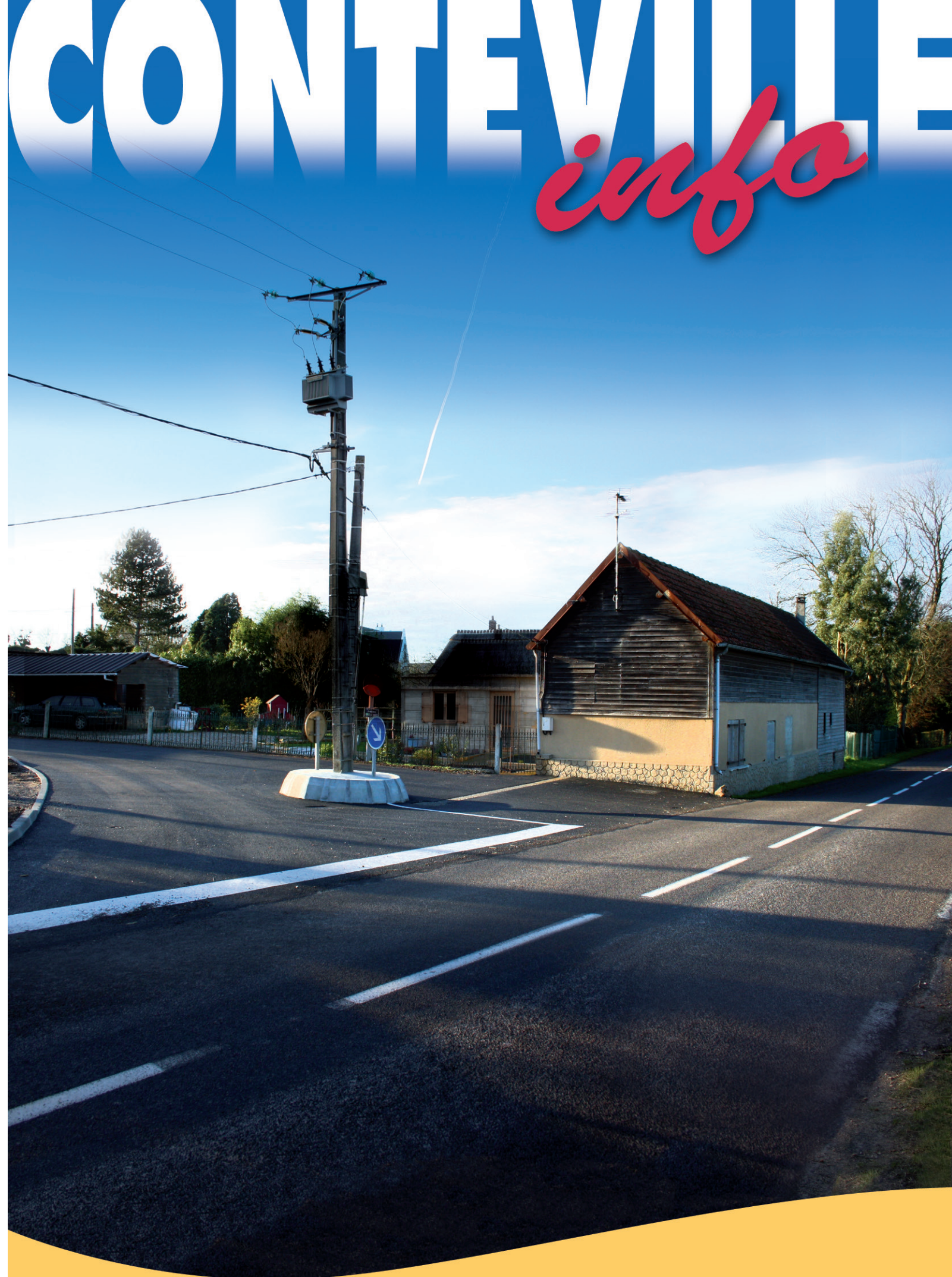
❶ Raynald Delamare (vice président CDC chargé de la gestion des déchets) et Jean-Baptiste Lesueur, ambassadeur de tri

Festivités de Noël

LES ENFANTS À L'HONNEUR

Cette année encore, le comité des fêtes a proposé aux enfants un spectacle de Noël de qualité, avec le magicien Jean-Yves Mellier. Les tours et les blagues se sont enchaînés pendant plus d'une heure avant que le Père Noël ne fasse son entrée pour distribuer des friandises.

Quelques jours après, les enfants de l'école Francis Mouchet ont pu savourer le traditionnel repas de Noël à la salle Rever avec au menu : Terrine de poisson, Moelleux de dinde farci et pommes frites, fromage et bien sûr la bûche de Noël !



Ici et là, dans le village, les projets prennent forme : le carrefour du Douy, la rénovation du petit patrimoine, l'aménagement de jeux à l'école, la nouvelle signalisation routière au niveau des points sensibles... 2014 aura été riche en réalisations mais aussi en sujets délicats comme l'organisation des nouveaux rythmes scolaires ou encore la finalisation des études préalables à la future station d'épuration. Et demain, d'autres projets verront le jour, comme la construction de cette nouvelle station (après 10 ans d'attente de financements de plus en plus rares de l'Agence de l'Eau et du Département qui plafonnent leurs aides). En 2015, la mise en place du système de vidéosurveillance, la création du site internet de la commune, le remplacement de réverbères et l'enfouissement des réseaux dans le bourg sont aussi au programme. L'année s'annonce donc intense pour la commune, sans compter l'application de la réforme territoriale. A tous et à toutes, nous souhaitons une très bonne année. Que 2015 vous apporte santé, bonheur et prospérité.

L'équipe municipale

Le mot de l'équipe

Voirie LE CARREFOUR DU DOUY SÉCURISÉ

Dans le cadre de la sécurisation des points sensibles de la commune, le carrefour du Douy a été entièrement réaménagé et apporte désormais une meilleure visibilité.



2014 aura vu la réalisation d'un des projets les plus attendus des contevillais, l'aménagement du carrefour du Douy sur la RD 312.

Ces travaux font suite à la mise en évidence de ce point de circulation particulièrement dangereux pour les riverains du Douy d'une part mais aussi pour tous les usagers de la RD 312 d'autre part.

Aujourd'hui, le nouveau tracé du carrefour assure une visibilité optimale. Il fait suite à une étude initiée dès 2000. Mais, il aura fallu l'implication de M. Husson, nouveau propriétaire riverain, pour débloquent la situation. En effet, la sécurisation de ce carrefour a nécessité l'empiètement de la voirie sur sa propriété afin d'élargir la chaussée. Une signalisation aux normes a été posée ainsi qu'une nouvelle borne incendie. Notons par ailleurs, le suivi constant des travaux par la commission voirie de la commune, qui a permis de rectifier certains défauts, non visibles sur le plan.

D'un montant total de 40 000 €, les travaux ont bénéficié du concours de la Communauté de communes et du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police. Restent à la charge de la commune 24 424 €.

Vie scolaire UN NOUVEAU JEU POUR LA COUR DE RÉCRÉ

Dans un souci d'hygiène, le conseil municipal a souhaité retirer le bac à sable de la cour de récréation. Pour le remplacer, la commune a décidé d'investir dans un jeu complet avec toboggan, maisonnettes, petit pont et mur d'escalade, posé sur dalles souples, pour un coût d'environ 6000 €.



Urbanisme APRÈS LE P.O.S, LE P.L.U EN QUESTION !

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 sonne-t-elle le glas du POS pour la commune ?

Le plan d'occupation des sols (POS) est un document d'urbanisme local. Il constitue la référence pour l'instruction des permis de construire et des autres autorisations d'urbanisme. Sa disparition a été prévue par la Loi SRU du 13 décembre 2000 au profit des nouveaux Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Les PLU prennent en compte les objectifs du développement durable en limitant la consommation des espaces agricoles et naturels. Il était en effet reproché au POS de favoriser l'étalement urbain, voire le mitage des paysages.

Aujourd'hui, les POS, toujours en vigueur dans certaines communes dont Conteville, ont l'obligation d'engager une procédure de révision sous forme de PLU avant le 31 décembre 2015, selon la loi ALUR.

Néanmoins, il sera possible de maintenir le POS jusqu'au 27 mars 2017 à condition d'avoir lancé la démarche de révision. Après cette date, si le PLU n'est pas approuvé, le POS devient caduc et le règlement national d'urbanisme s'applique. Cette loi prévoit également le transfert de la compétence urbanisme aux communautés de communes. Le plan d'occupation des sols de la Commune de Conteville se transformera t'il en plan local d'urbanisme intercommunal ? La question est débattue au sein du conseil communautaire.

Vie locale

LE RECENSEMENT DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER

Tous les 5 ans, l'INSEE organise en partenariat étroit avec les communes le recensement de la population. L'objectif est d'en mesurer l'évolution, afin de mieux s'adapter à ses besoins.

Début 2015, les contevillais seront à nouveau comptabilisés et cette année, la procédure est aussi possible en ligne. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr

Toutes les informations recueillies par les agents sont confidentielles et uniquement destinées aux statistiques de l'INSEE. Il est par ailleurs obligatoire de participer au recensement. Renseignements : 02 32 57 60 12

Se recenser en ligne

En 2015, le recensement en ligne est possible. Lors de la visite des agents, des questionnaires vous seront distribués. Afin d'éviter de se présenter une deuxième fois à votre domicile et dans la mesure du possible, ils vous proposeront d'opter pour le recensement en ligne et vous indiqueront la procédure à suivre.

Dossier

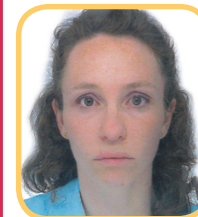
Le recensement, comment ça marche ?

- Un agent recenseur viendra chez vous, déposera les questionnaires de recensement et vous expliquera les différentes procédures qui s'offrent à vous pour y répondre.
- Vous lisez et remplissez les documents qui vous ont été remis
- Si vous n'avez pas opté pour le recensement en ligne, l'agent recenseur reviendra récupérer les documents et vous aidera à les remplir si vous le souhaitez.

L'agent recenseur remettra aux personnes enquêtées deux types de questionnaires :

- Une feuille de logement comportant 15 questions relatives aux caractéristiques et au confort de votre habitation.
- Un bulletin individuel comprenant 25 questions s'articulant autour de l'âge, du lieu de naissance, de la nationalité, du niveau d'études, du lieu de résidence 5 ans plus tôt et de l'activité professionnelle. L'agent dépose un bulletin individuel par personne vivant dans le logement.

VOS AGENTS RECENSEURS



Maïté Duvieu ou Robin More-Chevalier vous rendront visite pour vous déposer les questionnaires du recensement. D'avance merci de leur réserver le meilleur accueil.

Recenser et après ?

Les résultats du recensement sont utiles aux pouvoirs publics pour analyser l'emploi, organiser la vie sociale, prévoir les équipements collectifs et l'habitat. Ces résultats permettent aussi de définir les politiques en matière d'aménagement du territoire, de transport et d'équipements publics (crèches, écoles, équipements culturels et sportifs...). Le recensement permet également d'ajuster le mode de scrutin des élections municipales (parité hommes femmes, scrutin de liste...).



Vendredis 20 et 27 mars Inscriptions scolaires

De 15h45 à 18h, merci de vous munir du livret de famille et du carnet de santé de votre enfant.

Dimanches 22 et 29 mars de 8h à 18h

Elections cantonales

De 8h à 18h, salle annexe de la mairie.

Mardi 24 mars Tour de Normandie

La première des 6 étapes du 34^{ème} Tour de Normandie passera par Conteville avec 150 coureurs de toutes nationalités.

Dimanche 12 avril

Foire à tout

Organisée par l'AFR au stade de 7h à 18h. 3 € le mètre. Renseignements : 02.32.57.67.67 ou 02.32.57.63.83

Jeudi 10 mai à 16h

Concert de Printemps de JP Harmonie

Rendez-vous à 16h à l'église de Conteville.

Dimanche 21 juin

Foire à tout

Organisée par le comité des fêtes au stade de 7h à 18h. 3 € le mètre. Renseignements : 02.32.57.66.51



DÉLIBÉRATION SUR LES ABRIS DE JARDINS

Le 28 novembre dernier, le Conseil municipal a voté l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin jusqu'à 19 m². Nous rappelons néanmoins qu'il est obligatoire de déclarer ces constructions en mairie, afin d'éviter tout litige.



Rédacteur en chef : Martine Lecerf
Rédaction, photo et mise en pages : Commission communication
Imprimeur : NOTA BENE - 06 15 14 45 67
www.communication-normandie.fr
En couverture : Le nouveau carrefour du Douy

Votre journal

Civisme et crottes de chiens

UN GESTE SIMPLE POUR PRÉSERVER LES ESPACES PUBLICS

Vous promenez votre chien sur la voie publique afin qu'il puisse se soulager ? Dans ce cas veillez à ramasser ses déjections sur le trottoir ou les espaces verts. Il n'est en effet jamais agréable de mettre le pied dedans !



1 On met la main dans un sac plastique et on le retourne



2 On attrape l'heureuse création de son chien



3 ... et on jette le tout dans la poubelle la plus proche. Facile !

Signalisation routière LE PANNEAU DU CHEMIN DU CIMETIÈRE

Pour ceux dont le code de la route est un peu loin, une petite explication s'impose pour la signalisation du chemin du cimetière.

Ce panneau carré à fond bleu et portant en son centre trois pictogrammes (un piéton, un cycliste et un véhicule) ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse à 20 km/h signale à l'utilisateur (motorisé ou non) qu'il entre dans une zone de rencontre. Dans ce cadre, il se doit de redoubler de vigilance puisque ce chemin est à la fois une voie piétonne, une piste cyclable et une route pour automobile !

